



## ARRETE MUNICIPAL

CNR/WB/DH

n° 124-2022

**Objet** : Autorisation de stationnement

Le Maire de la Commune de Touques

**Vu** le code de la route,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la demande de la société GABILLARD d'occuper le domaine public avec un camion toupie sur la chaussée (1 seule voie) 10 avenue du Général de Gaulle, devant le n°32 résidence Royal Panoramique (cadastrée AL 210) pour procéder au dépôt de béton le lundi 26 septembre de 13h à 15h30,

**Vu** la nécessité qu'il y a d'autoriser le stationnement pour permettre de procéder à ces travaux,

Sur proposition du Directeur Général des Services,

### ARRETE

**Article 1** : L'autorisation est donnée à la société GABILLARD de stationner sur la chaussée avec un camion toupie sur la chaussée (sur 1 seule voie) 10 avenue du Général de Gaulle, devant le n°32 résidence Royal Panoramique (cadastrée AL 210) pour procéder au dépôt de béton le lundi 26 septembre de 13h à 15h30,

**Article 2** : Pendant cette période, la circulation sera alternée soit manuellement soit par la mise en place de feux tricolores,

**Article 3** : La société GABILLARD mettra en place les moyens nécessaires à la sécurisation des abords du lieu de stationnement,

**Article 4** : Copie du présent arrêté sera transmise aux Services Techniques Municipaux et à la société GABILLARD.

Fait à Touques, le 23/09/2022

Le Maire

  
Colette NOUVEL ROUSSELOT

